

INSCRIPTION COMPETITION 2026/2027

A RETOURNER AU CLUB

POUR LE 20 SEPTEMBRE si 1ère INSCRIPTION

TOTALITE DES REGLEMENTS EXIGEE AVANT LE 30/11

Photo si
1ère
Inscription au
CSAV-Aviron

- ☐ 1^{ère} Inscription ☐ Renouvellement
☐ Mutation**Club de :
Licence N° :
☐ Brevets (niveau) :
☐ Diplômes fédéraux :
☐ Permis (Bateaux/Remorques) :

PIECES A JOINDRE **OBLIGATOIREMENT** (tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte)

- ☐ Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron en Compétition (modèle FFA) : Nouveaux rameurs et ceux qui ont un « Oui » dans le questionnaire Santé OU ☐ Attestation questionnaire Santé QS-SPORT pour les mineurs
☐ Spécifique U17 : Certificat médical pour participer aux championnats de France et aux critères nationaux dans la catégorie Senior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet réalisé par un médecin du sport

IDENTITE DE L'ADHERENT – A COMPLETER EN LETTRE CAPITALES

Nom Prénom
 Né(e) le à Sexe ☐ F ☐ M
 Adresse
 Code Postal Ville
 Mobile Mail
Pour l'adhérent mineur :
 Nom, prénom du responsable légal (père, mère, tuteur)
 Téléphone Mobile 1 : Mobile 2 :
 Mail des parents

COTISATION DE L'ADHERENT

Catégories sportives	U12	U15	U17	U19	U23	Seniors
Années de naissance	2017-2016	2015-2014-2013	2012-2011	2010-2009	2008-2007-2006-2005	2004 et moins
Tarifs par catégorie	170€*	215€	245€			

* Inscription au trimestre (55€) uniquement pour les jeunes U12 et AESA

La cotisation comprend :

- L'adhésion au Club, la Licence fédérale (52€), l'assurance individuelle, l'encadrement technique
- L'utilisation du matériel spécifique à la pratique de l'aviron

Montant de la cotisation compétition à reporter		
+ En cas de mutation (montant prélevé par la Fédération)		+36€
		> Préciser identité des autres inscrits :
Réduction sur la 2 ^{ème} inscription du foyer/famille	M/Mme :	- 25€
Réduction sur la 3 ^{ème} inscription du foyer/famille	M/Mme :	- 25€
Carte Pass Région	Joindre la copie carte Pass Région	- 30€
Carte AESA (inscription au 2 ^{ème} trimestre)	Joindre la copie carte AESA	- 20€
Chèques Loisirs	Joindre le coupon (30€ ou 70€)	- 30€ ou -70€
TOTAL A REGLER		De préférence par CB sur place au Club
1 ^{er} tiers en CB - t1 (Juillet/Septembre 2026) :		Indiquez le montant
Chèque - t2 (Septembre/Octobre 2026) :		Indiquez le montant
Chèque - t3 (Octobre/Novembre 2026) :		Indiquez le montant
Chèques vacances		Indiquez le montant

INSCRIPTION COMPETITION 2026/2027

ACTIVITE

Scolarité : ☐ Ecole primaire ☐ Collège ☐ Lycée ☐ Etudiant – Etablissement :
Profession (pour les non-scolarisés) :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE et ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Nom, prénom Tel
Assurance complémentaire MAIF : je souhaite souscrire au contrat I.A. Sport+ (assurance individuelle accident et assistance payante) – 15,57€ pour saison 2026-27 - Cocher ici : ☐ OUI ☐ NON

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ADHERENTS MINEURS / MATERIEL NECESSAIRE

Indiquez les **problèmes de santé de l'adhérent** (asthme, allergies, contre-indications) et en parler à votre entraîneur.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

- ✓ Autorise les parents de rameurs et les membres du CSAV-Aviron à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel (ou celui du Club) pour participer à une compétition ou à un stage d'aviron, en cas d'indisponibilité de ma part.
- ✓ Autorise, en cas d'accident ou d'incident physique, les responsables du CSAV-Aviron (Educateurs sportifs, bénévoles...) à prendre toutes les mesures de sauvegarde et d'urgence, notamment à faire entreprendre tous les examens utiles à l'établissement du diagnostic et à faire pratiquer toutes les interventions médicales et chirurgicales que le médecin consulté pourrait juger nécessaires.
- ✓ Accepte la prise en charge de tous les frais qui pourraient découler des actions mentionnées ci-dessus.
- ✓ Accepte la prise en charge des frais afférents aux compétitions et déplacements (**vêtements du Club + 50% des frais de transport et d'hébergement**)

Matériel nécessaire pour les compétitions :

- Clés de 10 et de 13
- Vêtements adaptés selon conditions météo, crème solaire et lunettes de soleil
- Vêtements de rechange X3

Cette autorisation vaut pour la saison 2026/2027

Date :

Nom, prénom et signature de l'adhérent

Signature des parents ou du tuteur légal si mineur
Mention « Lu et approuvé »

ENGAGEMENT MORAL DE L'ADHERENT

- ✓ Je certifie savoir nager
- ✓ Je sollicite mon inscription au CSAV-Aviron
- ✓ Je m'engage à me conformer à la charte contre les Violences, aux directives stipulées dans les Statuts, dans le Règlement Intérieur, aux modalités de fonctionnement du Club, aux règles de sécurité et aux décisions du Comité Directeur.
- ✓ Je m'engage à respecter les locaux et le matériel du Club, en particulier par son nettoyage après utilisation
- ✓ J'autorise le CSAV-Aviron à utiliser mon image sur les supports de communication ayant pour but la promotion du Club : site internet et réseaux sociaux (csav-aviron.fr, www.facebook.com/CSAVAvironAnnecy, www.instagram.com/csav_aviron, www.linkedin.com/company/csav-aviron), presse, affichage, etc...

Signature de l'adhérent - Mention « lu et approuvé »

Date :

CHARTRE RELATIVE A LA PREVENTION DES VIOLENCES AU CSAV Aviron

Dans le sport, comme ailleurs, les violences sont sources de souffrances pour les victimes et entraînent des responsabilités légales, financières et morales pour les organisations sportives et des responsabilités pénales pour les auteurs de ces violences.

Dans le sport, comme ailleurs, tous les adultes partagent la responsabilité visant à identifier et à prévenir le harcèlement et les violences vis-à-vis de quiconque. Une attitude de respect des personnes et de rejet de toutes **formes de maltraitements, physiques, verbales ou morales, sexistes, sexuelles ou homophobes et toute discrimination liée au sexe, à une orientation sexuelle, à une croyance, une apparence ou une origine réelles ou supposées**, désignées ci-après par le terme « **violences** », peut contribuer à leur prévention aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la structure sportive.

Dans cet objectif, **chaque membre du club, dirigeant·e, salarié·e, bénévole, adhérent·e, parent, et toute personne prenant part à l'activité ou au soutien du CSAV Aviron,**

> adopte une charte visant explicitement la condamnation de toute violence. Cette charte incite les signataires à promouvoir une attitude préventive et à remplir leur **obligation de signalement** en cas de maltraitements identifiés ou suspectés.

La charte constitue **le fondement de toute action de prévention, de sensibilisation, de formation, et d'éducation**. Elle incite à la vigilance à l'égard des comportements violents, à la bienveillance à l'égard des victimes et à la mise en œuvre des procédures de plainte et de soutien s'il y a lieu.

> proclame comme valeur première le respect des personnes, et plus particulièrement des personnes vulnérables comme peuvent l'être les enfants, les jeunes filles et jeunes garçons, les femmes ou les personnes discriminées pour une raison ou une autre,

> oeuvre à faire en sorte que le sport demeure un lieu d'épanouissement des individus,

> rappelle la responsabilité de chaque personne, oeuvrant pour ou au nom du CSAV Aviron, d'offrir à toutes et tous un environnement garantissant leur sécurité, leur épanouissement et leur bien-être,

> rappelle qu'aucune forme de violence ou de maltraitance ne pourraient être justifiées par la quête d'un résultat,

> impose aux adultes investi·es d'une quelconque autorité à adopter des principes permettant de bannir les violences et toute forme de maltraitance.

La publicité des grands principes de la charte peuvent contribuer à réduire au minimum l'apparition de violences ainsi que les allégations infondées.